

Comment faire ?

Préparer son vote

1. vérifier son matériel :

aller sur le site : www.education.gouv.fr, dans le menu : "Elections professionnelles" (menu déroulant en haut de la page d'accueil), cliquer sur l'encart : "Aide et assistance" : "Tester la configuration de mon ordinateur".



2. ensuite, pour être identifié comme électeur, il vous faut :

a) Un identifiant : vous l'avez en principe déjà reçu : c'est la notice de vote. Si ce n'est pas le cas, manifestez-vous très rapidement : après le 12 Octobre, il sera trop tard !

b) Un mot de passe : vous l'obtenez en allant, avant le 20 Octobre, sur le site :

www.education.gouv.fr/electionspro2011

muni de votre identifiant, de votre numen (contenus sur la notice de vote). Il vous faudra entrer les 6^e et 7^e chiffres de votre numéro de sécurité sociale (soit, en principe, votre département de naissance). Il est envoyé sur la messagerie de votre choix (Attention : cela ne marche pas toujours du premier coup !)

3. Muni du mot de passe, vous pouvez accéder, sur l'espace électeur, à la liste des scrutins auxquels vous pouvez participer, consulter les listes en présence et les professions de foi.

Voter

Entre le 13 octobre, 10 heures et le 20 octobre, 17 heures, toujours sur le site :

www.education.gouv.fr/electionspro2011

1. Entrer dans le bureau de vote;
2. Entrer NUMEN et mot de passe;
3. Sélectionner le scrutin en cliquant sur le bouton "voter";
4. Cocher la bonne liste: CAPA et CAPN : **ID bien sûr !**



Comités techniques : Union pour l'Ecole Républicaine (liste 1 au comité technique académique, liste 10 au comité technique ministériel);

Le choix s'affiche en bas de l'écran : valider en cliquant sur le bouton "voter";

5. Confirmer sur l'écran suivant :

"**modifier votre choix**" permet de revenir à l'écran précédent, "**valider votre choix**" le rend irrémédiable;

6. Apparaît la "preuve de vote", imprimable, sur lequel le choix ne figure pas;

7. Cliquer sur **continuer** pour les autres scrutins : ne les oubliez pas !

